

Lettre ouverte à Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Objet : transfert du FEADER aux Régions

Monsieur le ministre,

Par décision du Premier ministre, l'État va confier l'autorité de gestion complète d'une partie des aides (non-surfaciques) du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) aux conseils régionaux, pour la programmation de la nouvelle politique agricole commune (2021-2027).

Cette décision devrait entraîner le transfert de 400 agents du ministère en charge de l'agriculture (MAA) vers les Régions au 1er janvier 2023.

Or, du fait que pour le FEADER, la date limite de paiement de la présente programmation est fixée au 31 décembre 2025, suite aux 2 années de transition pour lesquelles les agents du MAA restent instructeurs de ces aides, cette décision de l'État a aujourd'hui plusieurs conséquences :

- Aucun cadrage national n'ayant été envisagé par l'État, chacune des Régions fixe ses propres modalités sans coordination apparente. Ainsi, ces Régions, souhaitant anticiper ces changements et s'organiser, pour être en ordre de marche au 1^{er} janvier 2023, dès le lancement du programme 2023-2027, trouvent aujourd'hui porte close au MAA et ne peuvent disposer notamment du nombre exact d'agents transférables. Vous comprendrez aisément, Monsieur le ministre que l'année 2022 sera consacrée à la mise en place des services instructeurs au sein des Régions, ce qui ne peut s'improviser (nombre de postes transférés par DDT, localisation, organisation matérielle, définition des fiches de postes, mise en place des organigrammes, etc.) ; sans information urgente de vos services dans un contexte déjà tendu, l'hémorragie dans les services FEADER risque de se poursuivre.
- Certains conseils régionaux, conscients de ces enjeux, essayent de recruter, sans grand succès, les agents des directions départementales des territoires (DDT) qu'ils savent être experts sur ce sujet complexe. Ces démarches se font sans l'accord des autorités de l'État (préfets, ministère...) et parfois sans que leur hiérarchie (chef de service, directeur) en soit informée.
- Les premières informations, obtenues auprès de certaines Régions, laissent à penser que l'évolution de carrière des agents transférés et leur rémunération, à moyen et à long terme seraient défavorables. Beaucoup de Régions n'ayant pas affiché de « stratégie », des agents ne souhaitant pas rejoindre le niveau régional demandent d'ores et déjà une mobilité et le fonctionnement même des services d'économie agricole des DDT est désormais mis en péril.

En effet, ils doivent, à la fois, instruire les actuelles mesures du FEADER, mais aussi les nombreuses mesures du plan de relance, sans aucun renfort de moyens, alors que les dossiers sont à traiter intégralement ou conjointement avec FranceAgriMer dans la précipitation, avec un nombre d'agents expérimentés en diminution constante.

- Il semblerait que, malgré la complexité des dossiers à traiter, et afin de pallier à ce déficit de moyens humains, le MAA envisage le recrutement de contractuels à durée limitée ! Vous n'êtes pas sans ignorer, Monsieur le ministre, que toute erreur faite dans la gestion de ces aides se « paie comptant » (refus d'apurement européen) sur le budget de l'État français.

Les services d'économie agricole des DDT, demandent donc des procédures accélérées et simplifiées pour publier les postes au fil de l'eau et remplacer les partants. En effet, il n'est pas acceptable de laisser des postes vacants pendant plusieurs mois. Le ministère doit se donner les moyens de mettre en œuvre une vraie dynamique de recrutement à la hauteur des enjeux.

Monsieur le ministre, cette lettre ouverte a pour objectif de vous informer de la principale préoccupation des agents en poste dans les services d'économie agricole au sein des DDT, à savoir la possibilité de continuer à **accomplir l'ensemble des missions demandées avec une qualité digne de leurs compétences**. Or, avec un nombre d'agents en forte diminution, cela devient impossible. L'embauche de contractuels est un facteur de difficulté supplémentaire pour les agents restant en poste du fait de la complexité des missions et de la charge de formation nécessaire à leur dispenser.

Notre organisation syndicale n'a pas vocation à remettre en cause les décisions politiques mais, soucieux de l'avenir de nos collègues et de la qualité du service rendu, nous attendons que les transferts d'agents du MAA vers les Régions se réalisent dans un esprit « gagnant/gagnant » et que les agents transférés le soient avec une évolution de rémunération et de carrière sur le long terme qui ne les pénalisent en aucune manière.

Monsieur le ministre, nous espérons que cette présente lettre, qui se veut être à la fois une alerte forte quant à la gestion des dossiers FEADER dans une période de transition mais aussi un souhait de voir l'État donner aux agents concernés par ces transferts des perspectives favorables pour l'évolution de leur carrière sur le long terme, recevra de votre part une attention bienveillante.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre très haute considération.

Le Secrétaire général FO Agriculture,



Jean-Christophe LEROY